



Etats financiers 2024

sgen-cfdt-poitou-charentes.fr SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE PUBLIQUE,
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POITOU-CHARENTES
21 BIS RUE ARSENE ORILARD – 86000 POITIERS
05.49.88.15.82
poitiers@efrp.cfdt.fr

Les états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024 par les données suivantes :

Total du Bilan	61 742 €
Produits d'exploitation	25 833 €
Résultat de l'exercice	5 832 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes.

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2024, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n°2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net	Exercice N net
					CHARGES D'EXPLOITATION :	PRODUITS D'EXPLOITATION
Achats de marchandises			Ventes de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	24 930		24 392
Achats d'approvisionnement			Production stockée			
Variation de stock (approvisionnement)	20 001		Production immobilisée			
Autres charges externes		17 915	Subventions d'exploitation			
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits			
Rémunération du personnel			Produits financiers			
Charges sociales						
Dotations aux amortissements						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Charges financières						
TOTAL (I)	20 001	17 915	TOTAL (I)	24 930	24 392	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)						
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	20 001	17 915	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	25 833	25 233	
BENEFICE OU PERTE	5 832	7 318				
TOTAL GENERAL	25 833	25 233	TOTAL GENERAL	25 833	25 233	

SGEN CFDT POITOU CHARENTES
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N			N-1		Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	PASSIF		
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		48 593
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
Créances :					TOTAL I		
Clients et comptes rattachés							
Autres							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités (autres que caisse)							
Caisse							
TOTAL II							
Charges constatées d'avance (III)							
TOTAL GENERAL (I+II+III)	61 743		61 743		Produits constatés d'avance (IV)		
							55 911
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		
						61 743	55 911

2. Informations relatives au bilan

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Réserves	55 911 €			
Résultat 2024		5 832 €		
Total des fonds syndicaux				61 743 €

3 Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a enregistré en comptabilité pour 25 833 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	96 171 €
(-) Versement au SCPVC	71 241 €
Produits financiers	903 €
Total des ressources courantes	25 833 €

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener. Durant l'exercice 2024, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Contributions en nature

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 3,222 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de locaux de 40 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.